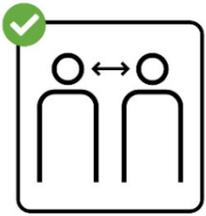


Concept de protection des transports publics: voici comment les entreprises de transport l'appliquent



Espacement

A partir du 11 mai 2020, les entreprises de transport étendront clairement leur offre et soutiendront ainsi la bonne répartition des clients dans les trains/ véhicules. Les entreprises de transport invitent les clientes et les clients à éviter de se déplacer pendant les heures de pointe et à opter pour les correspondances à plus faible fréquentation. Là où cela s'avère pertinent, elles assurent le marquage au sol, notamment dans les centres/ points de vente voyageurs, aux distributeurs de billets dans les gares et dans les ascenseurs. En ce qui concerne les arrêts, elles se concertent avec les services compétents. Elles assurent une séparation spatiale des guichets dans les centres/ points de vente au moyen de vitres en plexiglas.



Masques d'hygiène et moyens de protection pour les collaborateurs

Les entreprises de transport s'assurent que les collaborateurs en contact direct avec la clientèle portent un masque d'hygiène. Cette disposition s'applique en particulier au personnel de contrôle et d'accompagnement ainsi qu'au personnel de conduite, pour lequel aucune séparation spatiale n'est installée. Elles équipent ces collaborateurs de matériel de protection et les instruisent. Le port volontaire de masques est autorisé à n'importe quel moment pour tous les collaborateurs.



Hygiène

Les entreprises de transport informent la clientèle au sujet des prescriptions d'hygiène. Elles mettent à disposition des désinfectants aux entrées des grandes gares ainsi que dans les centres voyageurs/points de vente. Les voyageurs ont la possibilité de se laver les mains dans les WC des entreprises de transport, le cas échéant, ainsi que dans les toilettes des gares. Les entreprises de transport sensibilisent les clientes et les clients à l'utilisation de désinfectants et effectuent ponctuellement des actions de ce type dans des gares/auprès des arrêts. Elles équipent les collaborateurs en contact avec la clientèle avec des désinfectants personnels.



Information de la clientèle

L'élément important du concept de protection est une bonne information sur les règles et les comportements. Les entreprises de transport informent les clientes et les clients au sujet des directives de l'OFSP et des règles de comportement dans les TP sur tous les canaux disponibles par le biais d'une campagne de sensibilisation: en ligne, écrans, annonces, affiches, indications sur les écrans et messages. Pour les conseils de comportement, il existe un langage clair et visuel uniforme avec des pictogrammes et des messages simples. Pour cela, les entreprises de transport utilisent les modèles disponibles dans l'espace de téléchargement des gestionnaires de systèmes CFF et CarPostal. Les collaborateurs connaissent les principaux contenus du concept de protection et assument leur rôle d'exemple.



Nettoyage

Les entreprises de transport veillent au nettoyage régulier (au moins journalier) des véhicules, des espaces publics, des centres de vente/points de vente et des toilettes. Elles intensifient le nettoyage, notamment des surfaces de contact telles que les rampes, les poignées et les portes, les ouvreurs de portes, les boutons d'arrêt et les touches, ainsi que l'élimination des déchets. Elles veillent à respecter les intervalles de nettoyage appropriés. Les collaborateurs nettoient/ désinfectent leur poste de travail lors de chaque changement d'équipe.